



Le 26 octobre 2004

***Contrats de Progrès Environnementaux***  
***La Marque Repère et ses fournisseurs unissent leurs forces pour mieux protéger l'environnement***

***Les contrats de Progrès Environnementaux, une initiative concrète de la Marque Repère pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de construire un monde plus propre pour les générations à venir***

Depuis de nombreuses années, le Mouvement E.Leclerc a inscrit dans ses priorités la protection de l'environnement. Partenaire de la Fondation Nicolas Hulot depuis 2003, la Marque Repère ajoute aujourd'hui une nouvelle pierre à l'édifice en créant les Contrats de Progrès Environnementaux, une initiative originale qui va permettre aux fournisseurs de s'appuyer sur la Marque Repère pour contribuer concrètement à la protection de l'environnement. Une première ! C'est en effet aujourd'hui toute une industrie qui s'engage, puisque sur 450 fournisseurs de la Marque Repère concernés, ce sont déjà 325 qui ont signé un « Contrat de progrès » !

**Une mécanique simple pour un projet ambitieux**

Le principe des Contrats de progrès Environnementaux est simple. Sur la base du volontariat, chaque fournisseur de la Marque Repère peut signer un contrat et s'engager à limiter l'impact de son activité sur l'environnement à partir d'un choix de 8 « progrès » représentatifs de problématiques actuelles (définis avec l'aide d'un cabinet spécialisé en environnement et développement durable) :

- *Prélèvements et consommation d'eau*
- *Rejets dans l'eau*
- *Consommation d'énergie*
- *Émissions dans l'air*
- *Gestion des déchets*
- *Matières dangereuses*
- *Promotion des bonnes pratiques environnementales*
- *Mise en place d'une politique environnementale*

Chacun de ces thèmes équivaut à un Contrat de Progrès. Une fois le choix effectué par le fournisseur, la Marque Repère l'accompagne au quotidien dans la mise en place du dispositif, en lui offrant support et informations : système partagé d'informations, relais vers les CCI, renseignements relatifs aux subventions.... Sur la base de l'audit initial, des évaluations annuelles permettent ensuite de mesurer les progrès effectivement accomplis par les entreprises. Les actions s'échelonnent dans le temps et un nouveau thème pourra être abordé chaque année par le fournisseur. Ainsi, la Marque Repère ne se contente pas d'inciter ses fournisseurs aux bonnes pratiques environnementales, elle les aide concrètement à les mettre en place.



Le 26 octobre 2004

## **Une industrie qui s'engage, des bénéfices pour toute la société**

La Marque Repère est identifiée comme étant la MDD la moins chère du marché. Elle est aussi depuis plusieurs années la MDD préférée des Français (Source études Référence). Mais elle a souhaité aller encore plus loin avec ses partenaires : pourquoi se contenter d'être la Marque de Distributeur (MDD) offrant le meilleur rapport Qualité/Prix quand on peut en outre faire avancer la société en déployant un programme qui améliore considérablement la protection de l'environnement ? C'est ainsi qu'est née l'idée des Contrats de Progrès Environnementaux.

Le bénéfice environnemental de ce dispositif rayonnera au-delà des seules activités de fabrication des produits de la Marque Repère. En effet, de nombreux fournisseurs de la Marque Repère travaillent aussi pour d'autres réseaux de grande distribution et c'est l'ensemble de leurs pratiques qui évoluera sous l'impulsion des Contrats de Progrès Environnementaux.

Ce nouveau dispositif permet également de prendre de l'avance. La législation environnementale ne cesse d'évoluer, sous l'impulsion de l'Union Européenne. Comme les normes qualité, les normes environnementales vont se généraliser (les normes ISO 14000 et suivantes, EMAS...). Les entreprises peuvent donc soit attendre que la réglementation leur soit imposée comme une contrainte soit s'y préparer et en faire dès maintenant un atout.

Pour la Marque Repère, la qualité environnementale est d'ores et déjà une exigence, destinée à devenir la règle et une obligation pour tous ses fournisseurs. Dans le court terme, la Marque Repère ne manquera pas de valoriser auprès des consommateurs les entreprises qui progressent le mieux, notamment grâce aux catalogues à forte visibilité de l'enseigne...

Sur la question écologique comme sur de nombreux autres sujets, la Marque Repère joue donc résolument le rôle de locomotive dans l'univers des MDD. Et la Marque Repère étant indissociable de ses fournisseurs, ensemble, et sur tous les plans, ils sont décidés à progresser, au bénéfice des consommateurs.

Au quotidien, la Marque Repère propose aux consommateurs une gamme complète de produits répondants à 4 principes fondateurs :

- ✓ **La Qualité est un dû** : une qualité au moins équivalente à celle des marques nationales (traçabilité, audits qualité, référentiel ISO...)
- ✓ **Tout produit doit aussi apporter un Service** (praticité des emballages, étiquetage clair allant au-delà de la réglementation en vigueur notamment en matière d'information nutritionnelle, Numéro Azur...)
- ✓ **Les Prix doivent être bas** : défendre le pouvoir d'achat des consommateurs est une obsession pour l'enseigne E.Leclerc et pour la Marque Repère
- ✓ **Il n'y a pas d'activité responsable sans Citoyenneté** (respect de l'environnement, éthique sociale, charte et audits sociaux, collaborations privilégiant les PME locales...)



Le 26 octobre 2004

## ***La Marque Repère, partenaire de la Fondation Nicolas Hulot***

**Engagée en faveur de la protection de l'environnement, la Marque Repère se rapproche de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et pour l'Homme afin de mener, ensemble et pendant 3 ans, des actions de sensibilisation et d'éducation des consommateurs.**

### ***L'environnement : un combat majeur de la Marque Repère***

L'environnement est au cœur du « contrat » que la Marque Repère passe avec ses clients. De son mode de production à son conditionnement final, chacun des 2 200 produits Marque Repère est conçu dans le respect des normes les plus sévères en matière de protection de l'environnement.

La Marque Repère a également précédé la législation en s'attachant dès fin 1999 à minimiser les impacts sur l'environnement que peuvent générer les emballages. Tous les produits de la marque ont ainsi été passés au crible afin de développer, en partenariat avec les fournisseurs, des packagings moins impactant sur l'environnement, grâce à l'application de nouvelles méthodes (palettisation optimisée, éco-recharges, optimisation de la taille des sur-conditionnements ou encore recours à des emballages composés de matériaux recyclables). Au total, entre 2000 et 2001, 1 200 tonnes d'emballages ont ainsi été économisées, et désormais, chaque produit de la Marque Repère commercialisé fait l'objet d'une étude préalable dans ce sens.

Autre exemple de son combat pour l'environnement : l'adhésion au code de bonne conduite de l'AISE (Association Internationale de la Savonnerie, de la détergence et des produits d'entretien), la Marque Repère sensibilise directement les clients via les produits de sa gamme. Toutes les références de lessives informent le consommateur, par un logo, de la spécificité de ces produits et de leurs composants pour le respect de l'environnement.

### ***La Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme***

Depuis sa création en 1990, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme s'est donnée pour mission de modifier les comportements de chacun pour préserver notre planète.

La Fondation Nicolas Hulot participe à la diffusion des connaissances sur l'état écologique de notre planète. Elle met en oeuvre tous les moyens à sa disposition pour convaincre le plus grand nombre de la nécessité de passer à l'acte afin de freiner l'impact des activités humaines. Il s'agit pour la Fondation de contribuer aux changements des comportements afin d'aller vers une nouvelle forme de société et de culture basée sur un développement durable.

Seule fondation française reconnue d'utilité publique entièrement dédiée à l'éducation à l'environnement, elle a pour objectif de former les jeunes et les adultes au respect de la nature et aux gestes éco-citoyens. Elle sensibilise ainsi le public aux richesses et à la fragilité de notre patrimoine naturel et soutient les initiatives locales en faveur de l'environnement. Ses actions s'articulent autour de trois thèmes majeurs : l'eau, l'éco-citoyenneté et la biodiversité.